



Voies de formation

- Apprentissage
- Formation professionnelle
- VAE

Conditions d'admission et prérequis

par apprentissage

- Être âgé de 16 à 29 ans ou 15 ans révolus en sortie de 3ème)
- Pas de limite d'âge pour une personne reconnue travailleur handicapé
- Être titulaire d'un CAP ou suivi une scolarité de classe de Seconde Générale ou 1 cycle complet de BEPA
- Avoir un maître d'apprentissage
- Entretien individuel

formation professionnelle

- Avoir plus de 18 ans
- Être demandeur d'emploi ou être salarié en reconversion professionnelle
- Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau 3
- Justifier d'un 1 an d'activité professionnelle
- Entretien individuel

Contenu de la formation

L'apprenant est amené à aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées : jardins, aménagements urbains, aires et linéaires routiers, espaces récréatifs et sportifs, cimetières, friches industrielles, parcs urbains régionaux et nationaux, zones d'aménagements concertés, ripisylve.

Modalités et moyens pédagogiques

- Supports de formation
- Salles de cours et informatique
- Ateliers
- Pratiques professionnelles sur site ou en extérieur
- Visites d'entreprises
- Réunions techniques professionnelles
- Interventions de partenaires professionnels

Délais d'accès à l'action

1 session par an

- Taux de réussite ★★★★★
- Taux d'insertion professionnelle ★★★★★
- Taux de satisfaction ★★★★★

Objectifs

- Analyser le chantier avant l'intervention sur un aménagement
- Organiser un chantier en amont de l'intervention
- Suivre un chantier
- Encadrer une équipe sur un chantier
- Mettre en place et entretenir des végétaux
- Maintenir des matériels, machines et équipements

Déroulement de la formation

	En apprentissage sur 2 ans	En formation professionnelle
En centre	27 semaines	910h
En entreprise	Reste du temps en milieu professionnel	420h

Évaluation

Tout au long de la formation sous forme de pratiques explicitées et d'entretien d'explicitation

Rémunération

Pour se renseigner sur les salaires versés aux apprentis, consultez et réalisez une simulation sur alternance.emploi.gouv.fr

En apprentissage, aucun frais de formation



Financement en formation professionnelle

Plusieurs modes de financement sont possibles: PRF, CPF, OPCO, Pôle emploi et autres sur devis.

Modalités du parcours de formation | Validation de blocs de compétences

- 5 Unités Capitalisables Nationales et 1 Unité Capitalisable Régionale
- Diplôme obtenu sous réserve de l'obtention de la totalité des Unités Capitalisables

Métiers visés

- Ouvrier Paysagiste
- Ouvrier qualifié en espaces verts
- Paysagiste
- Chef d'équipe

Poursuite de formation

- CS Arboriste Élagueur

CONTACT

CAMPUS AGRO ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-LAURENT

27 rue du Muguet, 08090 SAINT-LAURENT
03 24 33 72 27

cfa.charleville@educagri.fr
cfppa.charleville@educagri.fr
campus-saintlaurent.fr

Suivez notre actu

